

# PLAN DE PREVENTION COVID-19

## GUIDE REPERE

### RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

Depuis le 14 mars 2022 le port du masque n'est plus obligatoire au sein des organismes de formations.

Toutefois, le port du masque est fortement recommandé :

- Pour les personnes immunodéprimées, malades chroniques et fragiles
- Pour les personnes symptomatiques
- Pour les personnes contacts à risque
- Pour les cas confirmés, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.

#### Mesures d'hygiène :

L'hygiène des mains avec un lavage régulier à l'eau et au savon pendant 30 secondes ou la friction des mains au gel hydroalcoolique, reste essentielle. Cette mesure d'hygiène est la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux. Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou en éternuant dans son coude. Recourir à des mouchoirs à usage unique est fortement recommandé.

#### Conduite à tenir en cas de résultat d'un test positif ou de notification de cas contact :

En cas de résultat positif ou de notification de cas contact, les règles gouvernementales en vigueur sont à appliquer au sein de l'organisme de formation.

Ces règles sont rappelées sur le site : [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

### REGLES SANITAIRES ET DE SECURITE ASSUREES PAR L'OF

- Mise à disposition de savon et gel hydroalcoolique
- 2 fois par jour un nettoyage et une désinfection des points de contacts communs sera réalisé : poignées de portes et de placard de la salle de formation
- La salle de formation sera aérée toutes les 2h pendant 15 min

### CONSIGNES GENERALES



## PRÉVENTION



## SI VOUS AVEZ CES SYMPTÔMES, APPELEZ LE 15



OU

